



M.J.C. DU BRIANCONNAIS

35 rue Pasteur
05100 Briançon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MJC DU BRIANCONNAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20 juin 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MJC Du Briançonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 5.5 de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 5.4 de l'annexe concernant la dette relative aux RTT et congés payés et concernant l'avoir à recevoir comptabilisé.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice sont les suivantes :

- **Règles et méthodes comptables :**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, et notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

- **Continuité d'exploitation :**

Comme indiqué dans partie précédente de ce rapport, la note 5.5 de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification des documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Briançon, le 7 juin 2019
Pour BDO Rhône-Alpes



Jean-Michel MOURATOGLOU
Commissaire aux Comptes Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	4 412.60	4 412.60				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	61 983.94	60 885.66	1 098.28	1 876.75	778.47	41.48
	Autres immobilisations corporelles	221 700.18	203 106.02	18 594.16	27 353.71	8 759.55	32.02
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 229.19		10 229.19	10 229.19		
Total I		298 325.91	268 404.28	29 921.63	39 459.65	9 538.02	24.17
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	221.98		221.98	272.09	50.11	18.42
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 136.26		2 136.26	609.00	1 527.26	250.78
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	45 121.86	1 671.22	43 450.64	61 973.87	18 523.23	29.89
	Autres créances	235 924.18		235 924.18	204 067.02	31 857.16	15.61
	Valeurs mobilières de placement				192.00	192.00	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	230 181.68		230 181.68	141 382.18	88 799.50	62.81
	Charges constatées d'avance (3)	4 346.43		4 346.43	4 537.26	190.83	4.21
	Total III	517 932.39	1 671.22	516 261.17	413 033.42	103 227.75	24.99
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		816 258.30	270 075.50	546 182.80	452 493.07	93 689.73	20.71

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	170 518.84	170 518.84		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	126 935.89	75 364.03	51 571.86	68.43
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 937.00	51 571.86	45 634.86	88.49
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	37 645.95	43 582.95	5 937.00	13.62
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	7 675.78	7 784.00	108.22	1.39
	Fonds dédiés sur autres ressources	12 411.65	17 901.99	5 490.34	30.67
	Total III	20 087.43	25 685.99	5 598.56	21.80
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	73 351.25	77 280.69	3 929.44	5.08
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 153.66	93 185.84	78 967.82	84.74
	Dettes fiscales et sociales	148 817.63	151 046.62	2 228.99	1.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	58 657.68	20 003.70	38 653.98	193.23
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	35 469.20	41 707.28	6 238.08	14.96
	Total IV	488 449.42	383 224.13	105 225.29	27.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	546 182.80	452 493.07	93 689.73	20.71

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

452 980.22 341 393.33

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises		5.83	5.83	100.00
Production vendue de Biens et Services	390 932.22	522 671.59	131 739.37	25.20
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	608 660.09	633 105.03	24 444.94	3.86
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18 008.97	31 300.97	13 292.00	42.47
Collectes				
Cotisations	12 764.00	14 986.00	2 222.00	14.83
Autres produits	24.94	9.78	15.16	155.01
Total I	1 030 390.22	1 202 079.20	171 688.98	14.28
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	189.38	290.45	101.07	34.80
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	50.11	88.74	38.63	43.53
Autres achats et charges externes	335 787.48	459 741.05	123 953.57	26.96
Impôts, taxes et versements assimilés	35 658.26	48 465.40	12 807.14	26.43
Salaires et traitements	487 381.65	588 023.04	100 641.39	17.12
Charges sociales	172 530.66	194 385.36	21 854.70	11.24
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 264.94	12 418.17	3 153.23	25.39
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 671.22	3 323.33	1 652.11	49.71
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	13 480.98	15 160.07	1 679.09	11.08
Total II	1 056 014.68	1 321 895.61	265 880.93	20.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	25 624.46	119 816.41	94 191.95	78.61
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	303.50	338.43	34.93	10.32
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	303.50	338.43	34.93	10.32
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	597.42	1 247.06	649.64	52.09
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	597.42	1 247.06	649.64	52.09
2. Résultat financier (V-VI)	293.92	908.63	614.71	67.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	25 918.38	120 725.04	94 806.66	78.53
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 978.19	31 308.87	12 330.68	39.38
Produits exceptionnels sur opérations en capital		200.00	200.00	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	18 978.19	31 508.87	12 530.68	39.77
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 595.37	3 799.77	795.60	20.94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	4 595.37	3 799.77	795.60	20.94
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	14 382.82	27 709.10	13 326.28	48.09
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 049 671.91	1 233 926.50	184 254.59	14.93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 061 207.47	1 326 942.44	265 734.97	20.03
Solde intermédiaire	11 535.56	93 015.94	81 480.38	87.60
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	17 191.80	59 509.43	42 317.63	71.11
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	11 593.24	18 065.35	6 472.11	35.83
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	5 937.00	51 571.86	45 634.86	88.49

1 - INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE	
TOTAL BILAN	546 182,80 €
TOTAL DES RECETTES	1 041 872,83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)	-5 937,00 €
DUREE DE L'EXERCICE	12 MOIS

MJC
530 652,58 €
908 943,06 €
-9 268,08 €

EDEN
15 530,22 €
132 929,77 €
3 331,08 €

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.1 - Evaluation des immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Autres immobilisations incorporelles :

Logiciels :

Matériel :

Matériel de transport :

Matériel de bureau et informatique :

Mobilier

Agencement et installation

Linéaire

Linéaire

Linéaire

Linéaire

Linéaire

Linéaire

Linéaire

Durée : 1 an - 4 ans

Durée : 3 ans

Durée : 3 ans - 4 ans - 5 ans

Durée : 5 ans - 3 ans

Durée : 3 ans - 4 ans - 5 ans

Durée : 3 ans - 4 ans - 5 ans - 9 ans

Durée : 4 ans - 5 ans - 6 ans - 10 ans

2.2 - Evaluation des stocks et en-cours

Les stocks de fournitures de bureau sont évalués à leur coût d'acquisition.

2.3 - Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à la valeur comptable.

Les créances dont la valeur nominale de remboursement a diminué, ont fait l'objet, quand celle-ci est réversible, d'une provision pour dépréciation

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations brutes	début exercice	augmentation	diminution	fin exercice
Immobilisations corporelles	283 684,12 €			283 684,12 €
Immobilisations incorporelles	4 412,60 €			4 412,60 €
Immobilisations financières	10 229,19 €			10 229,19 €

3.2 Amortissements des immobilisations	début exercice	augmentation	diminution	fin exercice
Immobilisations corporelles	254 453,66 €	9 537,02 €		263 991,48 €
Immobilisations incorporelles	4 412,60 €			4 412,60 €

3.3 Provisions	début exercice	augmentation	diminution	fin exercice
créances zanzibar	2 584,55 €		2 584,55 €	0,00 €
créances clients	1 695,65 €	1 671,22 €	1 695,35 €	1 671,52 €

3.4 Echéances des créances	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
clients et comptes rattachés	43 450,64 €	43 450,64 €	
autres créances	235 924,18 €	235 924,18 €	

3.5 Détails de certains postes du bilan actif	MJC	EDEN	TOTAL	Colonne I
produits à recevoir				
CICE 2017		2 226,00 €		
sous total Etat produits à recevoir		2 226,00 €	2 226,00 €	
PAEMI MAPE MONDE PROV 2016	14 478,00 €			
PAEMI MAPE MONDE PROV 2017	95 693,00 €			
CONSEIL REGIONAL LA FACE B 2017	4 500,00 €			
CONSEIL REGIONAL LA FACE B 2018	4 500,00 €			
CONSEIL REGIONAL DIAJEM 2016	4 500,00 €			
CONSEIL REGIONAL ERIC 2016-2017	3 000,00 €			
ALCOTRA #COM.VISO 2017	224,97 €			
ALCOTRA #COM.VISO 2018	16 993,29 €			
sous total subventions à recevoir	143 889,26 €	0,00 €	143 889,26 €	
CAF CLAS 2015-2019	1 479,65 €			
ACF LIQUIDATION 2018	6 924,90 €			
CAF SOLDE PS ALSH B MERCREDIS	1 228,66 €			
CAF SOLDE PS ALSH VACANCES	2 730,54 €			
CAF SOLDE PS ALSH VILLARD	754,87 €			
CAF SOLDE PS ALSH NEVACHE	473,03 €			
CAF SOLDE PS ALSH RUCHE	559,22 €			
AGC LIQUIDATION 2018	20 698,10 €			
sous total prestations de service à recevoir	34 848,97 €		34 848,97 €	34 848,97 €
UDAF	836,49 €			
BILLETTERIE FACE B 21/12	758,00 €			
BUVETTE FACE B 21/12	219,50 €			
DAB 4T17	447,60 €			
UNIFORMATION REMBT	557,56 €	212,50 €		
sous total autres produits à recevoir	2 819,15 €	212,50 €	3 031,65 €	
TOTAL GENERAL	181 557,38 €	2 438,50 €	183 995,88 €	

charges constatées d'avance			
VISIOM		500,00 €	500,00 €
RECHARGE SFR ETÉ 2019	43,96 €		43,96 €
EDITIONS LEGISLATIVES abonnement	410,4		410,40 €
CIMADE	38,9		38,90 €
UNIVERSITE RENNES 2	1 653,34		1 653,34 €
SYNERGIE DACIA	78,13		78,13 €
SCE CIVIQUE TROP PERCU	102,96		102,96 €
PITNEY location mch affranchir	28,92		28,92 €
RBEA eau	0		0,00 €
NEXTIRAONE maintenance standard	1 489,82		1 489,82 €
SFR a téléphone	0		0,00 €
TOTAL GENERAL	3 846,43 €	500,00 €	4 346,43 €

fournisseurs avance			
FUJ	609		

clients factures à établir			
FRMJC REFACTURATION IFC MARCHELLO 2014	10 033,00 €		
FRMJC REFACTURATION IFC MARCHELLO 2015	4 880,00 €		
FRMJC REFACTURATION IFC MARCHELLO 2016	4 880,00 €		
FRMJC REFACTURATION IFC MARCHELLO 2017	1 352,00 €		
TOTAL GENERAL	21 145,00 €	0,00 €	21 145,00 €

4 - NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1 Analyse des fonds propres	MJC	EDEN	TOTAL
subventions d'investissement	152 562,84 €	17 956,00 €	170 518,84 €
sur 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	152 562,84 €	17 956,00 €	170 518,84 €

	MJC	EDEN	TOTAL
report à nouveau	49 083,71 €	-176 019,60 €	-126 935,89 €
avant affectation des résultats de 2017			

4.2 Provisions	MJC+EDEN			
fonds dédiés/subv fonctionnement	solde 31/12/2017	diminution	augmentation	solde 31/12/2018
DDCSPP PLAN MIGRANTS	5464,00			5464,00
REY FONDATION DE France	0,00		311,78	311,78
CAF CONFERENCES	1900,00			1900,00
CAF PROMENEUR DU NET	420,00	420,00		0,00
TOTAL	7784,00	420,00	311,78	7675,78
fonds dédiés/donations				
DON MAPS MONDE POUR MIGRANTS HORS CAO	11401,35	11401,35	11281,46	11281,46
DON CAISSE EPARGNE	1556,64	426,35		1130,29
TOTAL	12957,99	11827,70	11281,46	12411,75

fonds dédiés/excédents				
LOYERS CAO JANV A JUIN 2018	4944,00	4944,00		0,00
TOTAL	4944,00	4944,00	0,00	0,00

TOTAL 20087,53

4.3 Echéances des dettes	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
fournisseurs et comptes rattachés	172 153,66 €	172 153,66 €	
dettes fiscales et sociales	148 817,63 €	148 817,53 €	
emprunt caisse épargne DACIA+matériel	11 745,70 €	6 092,00 €	5 652,90 €
emprunt caisse épargne ESIA	23 691,93 €	5 915,70 €	17 776,23 €
SIFA prêt participatif	30 000,00 €	7 277,07 €	22 722,93 €

4.4 Détails de certains postes du bilan passif	MJC	EDEN	TOTAL
charges à payer			
PROVISION FRMJC 2018	1 873,80 €		
APRES LA PLUIE DEC 2018	1 113,75 €		
FRAIS BANCAIRES	329,73 €		
LA POSTE MACHINE A AFFRANCHIR DE 2018	46,32 €		
ESHD 2018	441,37 €		
INDEMNITE JUGEMENT COUR APPEL MAZUEL ISABELLE	3 833,00 €		
MICHEL ET GONTIHER (bon livraison facture non reçue) 2016	229,90 €		
BDO 2018 provision honoraires	3 067,20 €	1 582,26	
BDO FAMI 2018	4 331,74 €		
REMBT FRAIS AU PERSONNEL	10,00 €		
ŒUVRES SOCIALES 2012 MAZUEL	70,00 €		
FRAIS MIGRANTS	629,71 €		
FATURES FOURNISSEURS	1 572,98 €		
LOCATIONS FILMS 2018		1 775,64 €	
FACT BRISARD social déc 2018	554,50 €	76,70 €	
CHARGES MAIRIE BRIANCON FLUIDES 2015 (estimation)		1 600,00 €	
CHARGES MAIRIE BRIANCON FLUIDES 2016 (estimation)		1 600,00 €	
CHARGES MAIRIE BRIANCON FLUIDES 2018 (estimation)		1 915,80 €	
CHARGES MAIRIE BRIANCON TAXE FONCIERE 2015 (estimation)		1 000,00 €	
CHARGES MAIRIE BRIANCON TAXE FONCIERE 2016 (estimation)		1 000,00 €	
CHARGES MAIRIE BRIANCON TAXE FONCIERE 2017 (estimation)		1 000,00 €	
CHARGES MAIRIE BRIANCON TAXE FONCIERE 2018 (estimation)		1 000,00 €	
TOTAL GENERAL	18 104,00 €	11 550,40 €	29 654,40 €

Produits à recevoir	MJC	EDEN	TOTAL
OPH 2017	19 158,00 €		7 107,00 €
OPH 2018	20 394,00 €		20 394,00 €
ALPES COMPTACT	734,40 €		734,40 €
TOTAL GENERAL	40 286,40 €		40 286,40 €

produits constatés d'avance	MJC	EDEN	TOTAL
FONJEP	7 107,00 €		7 107,00 €
REGUL ACTIVITES ANNEE SCOLAIRE	28 362,20 €		28 362,20 €
TOTAL GENERAL	35 469,20 €		35 469,20 €

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Plan comptable associatif

Règlement 99-01 de l'arrêté du 8/04/1999, le plan comptable associatif est appliqué à partir du 1er janvier 2001.

5.2 - Informations relatives au compte de résultat

- 1) un compte de résultat est fait par secteur fiscalisé (cinéma EDEN) et non fiscalisé (autres activités de la MJC).
- 2) Pour le secteur non fiscalisé, un compte de résultat est fait par grands secteurs activités

5.3 - emprunts et prêts auprès d'associations

- 1) Emprunt de 18260.22 contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour l'achat d'un véhicule et du matériel informatique. A titre de garantie, Le véhicule est gagé au profit de la Caisse d'Epargne. Au 31.12.2018 le capital restant à rembourser est de : 15 765,15 Euros,
- 2) Emprunt ESIA de 30000€ contracté le 30 octobre 2017, le restant dû est de 27 586,10 Euros
- 3) prêt participatif SIFIA de 30000€ contracté le 31 octobre 2017 devait être remboursé fin 2018, le capital restant dû est inchangé.

5.4 - Autres informations sur l'exercice 2018

- 1) Depuis septembre 2018 la mission de présentation des comptes annuels de la MJC a été confié au cabinet Alpes Comptact Briançonnaise.

2) La MJC a été placée sous redressement judiciaire par un jugement en date du 20 avril 2018. Maître Vincent de Carrière est en charge de la MJC dans le cadre de son redressement et assure le suivi des créances dont vous trouverez le dernier récapitulatif en annexe.

3) Le manque de subvention a fragilisé certains secteurs de la MJC ce qui entraîné deux licenciements économique ;

4) Concernant l'OPH05, un accord a été trouvé entre les parties. Ainsi, depuis le 23 avril 2019 les factures s'élèvent à 659,20 Euros. Il a été comptabilisé en 2017 un avoir à recevoir d'un montant de 19 158 Euros, et sur 2018 un montant de 20394 euros. Ces avoirs provisionnés ont été enregistrés jusqu'en mai 2018 par de prudence comme le préconise les principes comptables.

4) Social :

- l'effectif de la MJC au 31/12/2018 en équivalent temps plein est de 14,83,
- L'Eden Studio a bénéficié du CICE pour 2 226 Euros,
- Les heures salariales à récupérer au 31/12/2018 (soit 369 heures) n'ont pas été comptabilisées. Elles représentent 9297 euros au 31/12/2018. De plus, la dette provisionnée pour congés payés s'élève à 70 425,62 € (charges comprises) ,
- En matière d'engagements de retraite, un contrat indemnités de fin de carrière a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne au 1er février 2014. Aucun versement n'a été réalisé sur

l'exercice 2018. Depuis l'exercice 2018, le contrat concerne 3 salariés susceptibles de partir à la retraite d'ici fin 2024.

5.5 - Informations postérieures à la clôture des comptes 2018.

- L'appel de Madame Mazuel Isabelle qui a été licenciée pour motif économique le 09 octobre 2014 a eu lieu le 1^{er} février 2018. La MJC a été condamnée à lui verser une somme de 11500€ (10000€ de dommages et intérêts et 1500€ au titre de l'article 700). Il reste au 31 décembre 2018 un dû de 3 833 €uros qui lui sera remboursé en cinq fois à compter du mois de mai 2019.
- Le traitement de la paie la saisie des caisses de l' Eden Studio les déclarations de TVA et la liasse fiscale ont été confiés au cabinet d'expertise comptable Alpes Comptact Briançonnaise.
- Le 5 juillet 2019, le tribunal de commerce va statuer sur la fin de la procédure en redressement judiciaire.

5.6 - Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 oblige les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l' Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ à publier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Conformément à l'article R 123- 198 1° du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie dans l'annexe des comptes annuels car elle permettrait d'identifier la situation des membres du collège concerné.

5.7 - découvert autorisé

Une convention cadre de cession de créances professionnelles a été signée le 04 avril 2006 avec la Caisse d'Epargne permettant à la MJC d'avoir un découvert autorisé à hauteur de 80% des subventions notifiées.

L'autorisation de découvert accordée par la Caisse d'Epargne a été de 50000€ jusqu'au 30 septembre 2017 et 20000€ depuis octobre 2017. Cette autorisation est inchangée en 2018.

Le solde bancaire de la MJC de 322.50 €uros sur le compte principal et de 66 470,59 sur le compte ouvert dans le cadre du redressement judiciaire.

5.8 - prestations en nature

1) En référence à la convention établie le 30 juin 2011 avec la Communauté de Communes du Briançonnais (reconduite au 1er janvier 2015 pour 4 ans) :

- 2) Ne sont pas valorisées les mises à dispositions de locaux faites par d'autres partenaires financiers, les montants n'ayant pas été communiqués à la MJC.

Sur 2018, l'Eden Studio a bénéficié du CICE pour 2226 €uros. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié le cinéma EDEN STUDIO au titre de l'exercice est comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 2226 €uros et a été intégralement utilisé à la reconstitution du fonds de roulement de l'EDEN STUDIO.

Aucun changement n'est à notifier sur cet exercice.

Etat des Réponses à la Consultation des Créanciers 6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS

Informations

Mandat

6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS 35 rue Pasteur 05100 BRIANCON

Tribunal de Grande Instance de Gap - Redressement Judiciaire - RJ Juge-Commissaire : Monsieur Benjamin BANIZETTE N° Greffe : 18/00017
Ouv 20/04/2018

Descriptions des Options

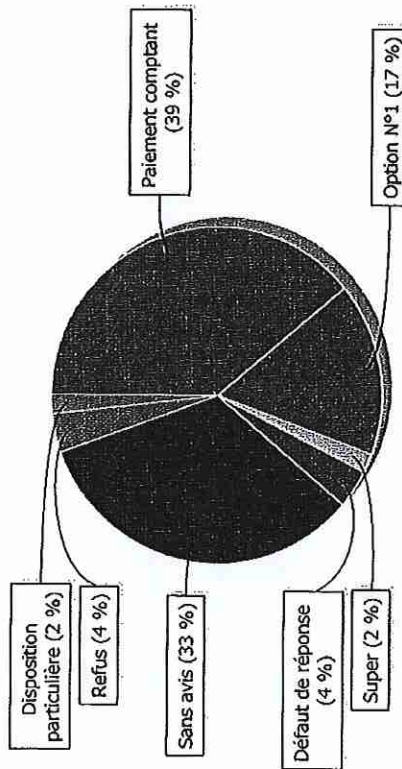
Option n° 0	Option n° 1	Option n° 10
Paiement comptant	Option 1	Super
Option N°0 - Paiement immédiat à l'arrêté du plan	Option N°1 - Echéances progressives	Option N°10 - Superprivilégié

Etat des Réponses à la Consultation des Créanciers 6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS

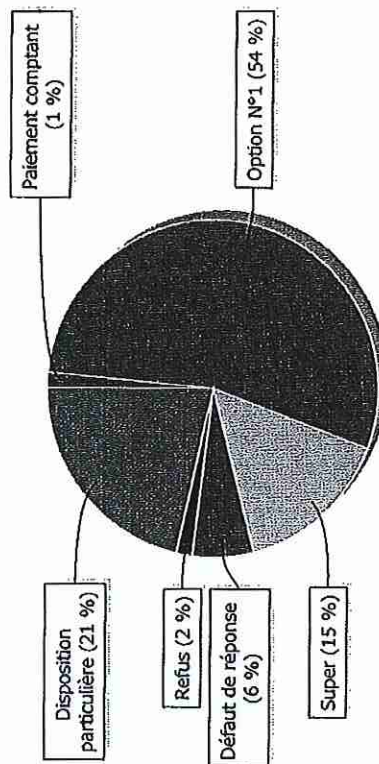
Tableau d'analyse des réponses de la sélection

Réponse	Nb	% du nb de créancier	Montant	% montant
Option N°0 - Paiement immédiat à l'arrêté du plan	21	38,89%	3 211,30	1,44%
Option N°1 - Echéances progressives	9	16,67%	120 945,46	54,21%
Option N°10 - Superprivilegié	1	1,85%	34 157,48	15,31%
Défaut de réponse	2	3,70%	13 316,99	5,97%
Sans avis	18	33,33%	0,00	0,00%
Refus	2	3,70%	3 520,00	1,58%
Disposition particulière	1	1,85%	47 969,50	21,50%
Total	54	100,00%	223 120,73	100,00%
Montant des remises accordées : 0,00 €				
1 créance déclarée forclosée d'un montant total de 371,34 €				
Montant des non définitif (Provisionnel, Contesté, Instance, Incompétence) : 0,00 €				

% du nb de créancier



% du montant



Créancier

3 - POLE DE RECouvreMENT SPECIALISE -						
Réf: Taxe sur salaires mars 2018						
2 - POLE DE RECouvreMENT SPECIALISE -						
Réf: Taxe sur salaires 01/01/2018 au 20/04/2018						
Nb créancier : 2						
	1 754,00	0,00	0,00	1 754,00		
	1 766,00	0,00	13 234,00	1 766,00		
	3 520,00	0,00	13 234,00	3 520,00	0,00	0,00

Etat des Réponses à la Consultation des Créanciers 6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS

Réponses des créanciers : Défaut de réponse

Créancier	Montant	Contesté	Rejeté	Echu	Provi	A Echoir	Contrat/Disposition Particulière
27 - SARL EUROPA DEVELOPEMENT	10 620,00	0,00	0,00	10 620,00			
41 - SAS RICOH FRANCE	2 696,99	0,00	0,00	2 696,99			
Nb créancier : 2	13 316,99	0,00	0,00	13 316,99	0,00	0,00	

Etat des Réponses à la Consultation des Créanciers 6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS

Réponses des créanciers : Option N°0 - Paiement immédiat à l'arrêté du plan

Créancier	Montant	Contesté	Rejeté	Echu	Provi	A Echoir	Contrat/Disposition Particulière
12 - SARL AD VITAM	354.54	0.00	0.00	354.54			
6 - AGIRA RETRAITE CADRES - Réf: 000199131	183.00	0.00	772.78	183.00			
17 - CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVENCE CORSE - Réf: GC 1645244 prêt PCM 4779165	8.28	0.00	0.00	8.28			
15 - CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVENCE CORSE - Réf: GC 1645244 prêt PCM 5188173	17.47	0.00	0.00	17.47			
18 - SARL CARLOTTA FILMS	141.48	0.00	0.00	141.48			
21 - SARL CHENELIERE EVENTS	166.77	0.00	0.00	166.77			
22 - COLISSIMO - Réf: 188709	158.28	0.00	37.83	158.28			
33 - SARL LES FILMS DU LOSANGE	235.44	0.00	0.00	235.44			
34 - SARL LES FILMS DU PREAU	18.44	0.00	115.80	18.44			
35 - LOSTFILMS	65.97	0.00	0.00	65.97			
36 - SAS MONNAIE SERVICES	212.70	0.00	0.00	212.70			
38 - SAS PANAME DISTRIBUTION	140.81	0.00	0.00	140.81			
40 - SA PULLS	100.00	0.00	0.00	100.00			
43 - SA SAMSE - Réf: CX/CL/87048/271	80.28	0.00	0.00	80.28			
45 - SFR BUSINESS - Mandataire : EOS	451.88	0.00	0.00	451.88			
46 - SHELLAC	163.30	0.00	0.00	163.30			
47 - SAS SONIS	37.93	0.00	0.00	37.93			
48 - SAS SONY PICTURES ENTERTAINMENT FRANCE - Réf: JCR 2018/05/00001	82.84	0.00	0.00	82.84			
49 - SAS STUDIOCANAL	105.83	0.00	0.00	105.83			
9 - SAS UGC DISTRIBUTION	303.73	0.00	90.69	303.73			
54 - SAS WILD BUNCH DISTRIBUTION	182.33	0.00	0.00	182.33			
Nb créancier : 21	3 211.30	0.00	1 017.10	3 211.30	0.00	0.00	

Etat des Réponses à la Consultation des Créanciers 6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS

Réponses des créanciers : Option N°1 - Echéances progressives

Créancier	Montant	Contesté	Rejeté	Echu	Provi	A Echoir	Contrat/Disposition Particulière
7 - AGIRA RETRAITE SALARIES - Réf: 000199131	7 385,64	0,00	15 019,67	7 385,64			
16 - CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVENCE CORSE - Réf: GC 1645244 prêt PCM 4779165	16 048,42	0,00	0,00	0,00		16 048,42	
14 - CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVENCE CORSE - Réf: GC 1645244 prêt PCM 5188173	28 611,36	0,00	0,00	0,00		28 611,36	
5 - CGEA UNEDIC - Réf: 7458735P	10 528,16	0,00	0,00	10 528,16			
28 - ISABELLE BRISARD CONSEILS	722,40	0,00	0,00	722,40			
37 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES - Réf: L/43938	4 944,00	0,00	0,00	4 944,00			
4 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES ALPES - Réf: L/43938	29 664,00	0,00	0,00	29 664,00			
51 - TRESORERIE DE BRIANCON - Réf: Repas pris au centre Lepoire par le centre Zenibar	1 626,48	0,00	0,00	1 626,48			
8 - URSSAF PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Réf: 937 2010017770	21 415,00	0,00	191 804,00	21 415,00			
Nb créancier : 9	120 945,46	0,00	206 823,67	76 285,68	0,00	44 659,78	

Etat des Réponses à la Consultation des Créanciers
6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS

Réponses des créanciers : Option N°10 - Superprivilégié

Créancier		Montant	Contesté	Rejeté	Echu	Provi	A Echoir	Contrat/Disposition Particulière
1 - CGEA UNEDIC - Réf: 7458735P		34 157,48	0,00	0,00	34 157,48			
Nb créancier : 1		34 157,48	0,00	0,00	34 157,48	0,00	0,00	

Etat des Réponses à la Consultation des Créanciers 6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS

Réponses des créanciers : Disposition particulière

Créancier		Montant	Contesté	Rejeté	Echu	Provi	A Echoir	Contrat/Disposition Particulière
24 - SAS DE LAGE LANDEN LEASING - Réf: 22640142434		47 969.50	0,00	0,00	0,00		47 969.50	• Contrat poursuivi
Nb créancier : 1		47 969.50	0,00	0,00	0,00	0,00	47 969.50	

Etat des Réponses à la Consultation des Créanciers 6772 - ASSOCIATION MJC DU BRIANCONNAIS

Réponses des créanciers : Sans avis

Créancier	Montant	Contesté	Rejeté	Echu	Provi	A Echoir	Contrat/Disposition Particulière
11 - 20 TH CENTURY FOX	0,00	0,00	50,57	0,00			
13 - SELARL BGLM	0,00	0,00	1 989,20	0,00			
19 - SARL CARROSSERIE BLANC	0,00	0,00	50,00	0,00			
20 - CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE	0,00	0,00	246,87	0,00			
10 - CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE	0,00	0,00	682,21	0,00			
23 - SARL DAMNED FILMS	0,00	0,00	33,67	0,00			
25 - EPICENTRE FILMS	0,00	0,00	140,32	0,00			
26 - ERAKYS	0,00	0,00	200,00	0,00			
29 - JUPITER	0,00	0,00	403,98	0,00			
30 - LA POSTE COURRIER ADV - Réf: 217005782425136	0,00	0,00	89,60	0,00			
31 - LE PACTE	0,00	0,00	219,74	0,00			
32 - LE ROUX DE SECOURS	0,00	0,00	104,00	0,00			
39 - PENSION SAINT ANTOINE	0,00	0,00	123,50	0,00			
42 - SACEM	0,00	0,00	239,91	0,00			
44 - ASSOCIATION SERVA GROUPEMENT D'EMPLOYEURS	0,00	0,00	0,00	0,00			
50 - THE WALT DISNEY COMP	0,00	0,00	220,25	0,00			
52 - TSA CNC	0,00	0,00	774,01	0,00			
53 - SAS VINS ASTIERS	0,00	0,00	276,60	0,00			
Nb créancier : 18	0,00	0,00	5 824,43	0,00	0,00	0,00	

TOTAL - Nb créancier 54	223 120,73	0,00	226 899,20	130 491,45	0,00	92 629,28	
-------------------------	------------	------	------------	------------	------	-----------	--

Variable	Mean	SD	Min	Max
Age	35.2	12.5	18	65
Gender	0.45	0.50	0	1
Marital Status	0.60	0.49	0	1
Education	12.5	2.1	9	16
Income	3500	1500	1000	8000
Health	0.75	0.43	0	1
Smoking	0.25	0.43	0	1
Drinking	0.15	0.36	0	1
Exercise	0.30	0.46	0	1
Stress	0.65	0.48	0	1
Sleep	0.70	0.45	0	1
Work	0.80	0.40	0	1
Family	0.55	0.50	0	1
Friends	0.40	0.50	0	1
Community	0.35	0.48	0	1
Society	0.30	0.46	0	1
Nature	0.25	0.43	0	1
Art	0.20	0.40	0	1
Music	0.15	0.36	0	1
Reading	0.10	0.31	0	1
Traveling	0.05	0.22	0	1
Volunteering	0.02	0.14	0	1
Religion	0.01	0.10	0	1
Politics	0.00	0.00	0	1

ASSOCIATION

« MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU BRIANÇONNAIS »

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R-612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 16 des statuts de l'Association M.J.C, il nous appartient de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous n'avons été avisés d'aucune convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant.

- **Conventions déjà approuvées par l'Organe délibérant**

➤ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec :

1) L'Association A.D.S.C.B (dite Association pour le Développement Socio-Culturel du Briançonnais) qui est adhérente de la M.J.C.

Personnes concernées :

- Le Président qui est également Président de la Maison des Jeunes.
- Un administrateur commun entre la M.J.C et l'A.D.S.C.B.

Nature et objet :

Au cours de l'année 2018, l'association « Maison des Jeunes et de la Culture du Briançonnais » a refacturé globalement 3258.64 € à l'A.D.S.C.B représentant des frais administratifs et des locations de salles.

Avec :

2) L'Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE, adhérente de la M.J.C.

Personne concernée :

- Un administrateur de la MJC est également administrateur de la M.J.C.

Nature et objet :

Au cours de l'année 2018, l'association « Maison des Jeunes et la Culture du Briançonnais » a refacturé globalement 5790.33€ à « ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITÉ » représentant des frais administratifs.

Avec :

3) L'Association « CENTRE BRIANÇONNAIS DE GÉOLOGIE ALPINE »
adhérente de la M.J.C.

Personne concernée :

Le Président est membre d'honneur du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Nature et objet :

Au cours de l'année 2018, l'association « Maison des Jeunes et la Culture du Briançonnais » a refacturé globalement 4721.04€ au « Centre Briançonnais de Géologie Alpine » représentant des frais administratifs (photocopieur).

La Centre Briançonnais de Géologie Alpine a facturé à la MJC 110 € de prestations de services.

Avec :

4) L'Association « UNION DES CENTRES SOCIAUX », adhérente de la M.J.C.

Personnes concernées :

- Le directeur salarié de la Maison des Jeunes et de Culture est membre du Conseil d'Administration de l'Association "UNION DES CENTRES SOCIAUX".
- Le directeur salarié de la Maison des Jeunes et de la Culture a une délégation de signature sur la trésorerie de l'Association « UNION DES CENTRES SOCIAUX ».

Nature et objet :

Au cours de l'année 2018, l'association « Maison des Jeunes et la Culture du Briançonnais » a refacturé 2902.51€ à l'« Union des Centres Sociaux » représentant 2561.12 € de mise à disposition de personnel et 341.39 € de refacturation de frais (déplacements et achats divers).

Avec :

5) GROUPEMENT D'EMPLOYEUR SERVA

L'association est en cours de dissolution.

Personne concernée :

Le Président de votre association est Président du groupement d'employeurs.

Nature et objet :

Pas de facturation sur 2018

Il est à noter que sur cet exercice, la dette au GE SERVA dans les comptes de la M.J.C. est de 13 154 € au 31 décembre 2018. En réponse à la consultation sur le plan de redressement de la MJC le GE SERVA renonce à la créance. Pas de décision prise à ce jour sur la restitution ou non du dépôt de garantie de 9909.19€ versé par la MJC lors de l'adhésion au GE SERVA.

Avec :

6) L'Association « SOLIDARITE HANDICAPES DU BRIANCONNAIS »,
adhérente de la M.J.C

Personne concernée :

Un membre du conseil d'administration commun

Nature et objet :

Aucune facturation n'a été émise au cours de l'exercice 2018.

Avec :

7) L'association CODEV adhérente à la MJC

Personnes concernées :

- 1) Le Vice-Président, qui est également Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture
- 2) Un administrateur commun entre la MJC et le CODEV

Nature et objet :

Une dette de 889€ qui avait été mise en douteux a finalement été payée en décembre 2018 et a donc fait l'objet d'une reprise sur provision.

Avec :

8) L'Association « ARCHIPEL » adhérente à la M.J.C.

Personne concernée :

- Le directeur salarié de la Maison des Jeunes et de la Culture fait partie du Conseil d'Administration de l'Association « ARCHIPEL ».

Nature et objet :

Aucune facturation n'a été émise au cours de l'exercice 2018.

Avec :

9) L'Association « REFUGES SOLIDAIRES »

Personne concernée :

- Le Vice-trésorier de la MJC est administrateur de l'association « REFUGES SOLIDAIRES ».

Nature et objet :

- Au cours de l'année 2018, l'association « Maison des Jeunes et la Culture du Briançonnais » a refacturé globalement 765€ à l'association « REFUGES SOLIDAIRES » représentant des frais administratifs (photocopieur).

Fait à Briançon,
Le 7 juin 2019

Pour la SAS BDO RHONE ALPES
Société de Commissariat aux Comptes
Jean-Michel MOURATOGLOU
Commissaire aux Comptes

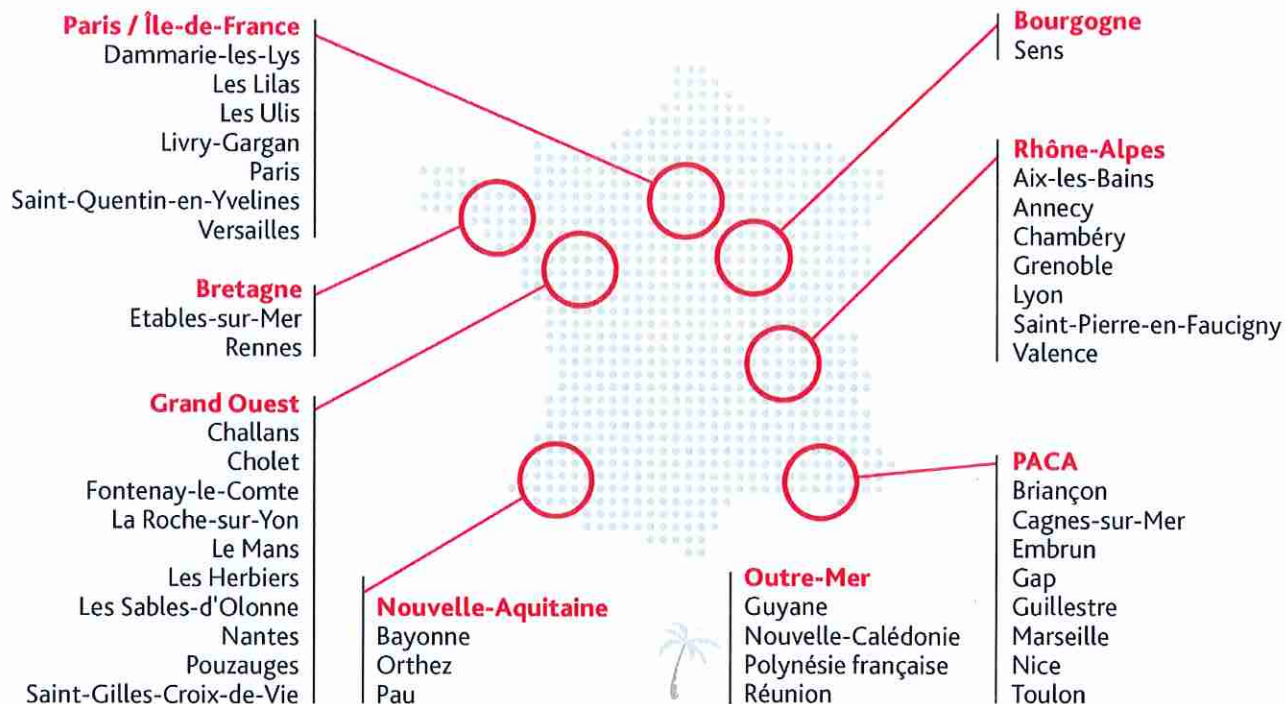


	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
2	2	1	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
3	3	2	1	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
4	4	3	2	1	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
5	5	4	3	2	1	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80																				

NOS BUREAUX EN FRANCE

BDO est un cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil qui privilégie un service de proximité aux entrepreneurs. Nos collaborateurs accompagnent les entreprises - TPE, PME ou grande entreprise - dans leurs opérations de gestion courante et à chaque étape de leur développement, en couvrant les enjeux comptables, financiers, fiscaux ou sociaux des dirigeants et opérationnels.

Nous sommes présents dans les villes suivantes :



BDO

326, Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
Centre Commercial Sud
05100 BRIANCON
Tél. : 04 92 20 30 20
Fax : 04 92 20 43 70

Votre associée : Catherine COLIN

Siège social : BDO Rhône-Alpes - 20 rue Fernand-Pelloutier - 38130 Echirolles

SAS au capital de 3 000 000 Euros - SIREN 061 500 542 RCS Grenoble - N°TVA Intracommunautaire FR 720 615 00542

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Régions de Lyon et de Marseille

Société de Commissaires aux Comptes Compagnie Régionale de Grenoble

www.bdo.fr